



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 2 juin 2017

IRRIGATION

Le niveau de coupure de printemps est franchi sur le bassin du Clain
Le niveau d'alerte de printemps est franchi sur le bassin de la Veude et du Négron

Pour le bassin du Clain

Le débit seuil de coupure de printemps est franchi à l'indicateur de Poitiers sur la rivière le Clain.

- Les prélèvements d'eau en rivière sur l'ensemble du bassin du Clain sont totalement interdits **à compter du samedi 3 juin 2017, 8h.**
- Les prélèvements d'eau en nappe libre destinés à l'irrigation agricole sont limités au volume hebdomadaire réduit de 50 %, **à compter du lundi 5 juin 2017, 8h.**

Pour le bassin de la Veude et du Négron

Le débit seuil d'alerte de printemps est franchi à l'indicateur de Léméré.

- Les prélèvements d'eau en rivière et en nappe libre destinés à l'irrigation agricole sont limités au volume hebdomadaire réduit de 50 %, dans les bassins de la Veude et du Négron, **à compter du lundi 5 juin 2017, 8h.**

Conformément aux arrêtés cadres, la préfète a signé le 1^{er} et le 2 juin 2017, 2 arrêtés dans ce sens.

Contact presse

Guénaël CAMPAN - Service Départemental de Communication Interministérielle - Préfecture de la Vienne - guenael.campan@vienne.gouv.fr - 05.49.55.70.09